



PROJET « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES CONDITIONS REGISSANT LA POLITIQUE FORESTIERE DANS LA REGION MENA »

ATELIER « POSITION MAROCAINE FORET-CLIMAT »

COMPTE-RENDU DE MISSION AU MAROC

4 au 8 juin 2012 – Olivier BOUYER

ABREVIATIONS

AFD	Agence française de développement
APA	Accès et partage des avantages
CNCC	Conseil national du changement climatique
CNST	Conseil national scientifique et technique
CRF	Centre de recherche forestière
DE du MEMEE	Département de l'environnement du Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement
DDF	Direction du développement forestier
DDFAJC	Direction du domaine forestier, des affaires juridiques et du contentieux
Dh	Dirham
DLCDPN	Direction de la lutte contre la désertification et la protection de la nature
DPSIC	Direction de la planification, du système d'information et de la communication
DRHAA	Direction des ressources humaines et des affaires administratives
EFFIS	Système d'information européen sur les feux de forêt
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FFEM	Fonds pour l'environnement mondial
FNF	Fonds national forestier
HCEFLCD	Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification
IFN	Inventaire forestier national
IRES	Institut royal des études stratégiques
JBIC	Coopération japonaise
MDP	Mécanisme de développement propre
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MRV	Mesure, rapportage et vérification
FAO	Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
ONE	Observatoire national de l'environnement
OREDD	Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable
PANLCD	Plan d'action national de lutte contre la désertification
PDAP	Plan directeur des aires protégées
PDP	Prêt pour le développement d'une politique
PDR	Plan directeur du reboisement
PNLRC	Programme national de lutte contre le réchauffement climatique
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
REDD+	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation, stabilisation ou augmentation des stocks de carbone forestier
R-PP	Proposition de préparation à la REDD+
SIG	Système d'information géographique
SNLD	Stratégie nationale de lutte contre la désertification
teCO2	Tonne-équivalent CO2
UE	Union européenne
PAPF	Programme d'appui à la politique forestière
USAID	Coopération étasunienne

1. SYNTHÈSE

Très bon accueil des autorités et institutions impliquées dans le REDD+. Malgré un agenda chargé (Journée de l'environnement, préparation du sommet Rio+20), près de 20 agents du Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification (HCEFLCD) et du Département de l'environnement du Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement (DE du MEMEE), chargé de l'eau et de l'environnement, ont assisté à l'atelier. Ceci est la preuve de l'intérêt politique porté au REDD+ au Maroc.

Des entretiens ciblés avec les services/personnes clefs du HCEFLCD et du DE du MEMEE ont eu lieu les 5 et 6 juin et permis de mieux comprendre les rôles respectifs que pourraient avoir chacun de ces services/personnes dans la préparation et mise en œuvre éventuelle d'une stratégie REDD+. Ils ont aussi permis de mettre en évidence les forces et les axes de renforcement à prévoir en la matière :

- Forces en vue du REDD+: (i) Politiques dynamiques en matière du reboisement, d'aménagement forestier, de lutte contre les feux, de suivi de la santé des forêts, de mise en défens des forêts, (ii) Existence de financements domestiques dédiés aux forêts et canalisés par un Fonds national forestier (FNF), (iii) Disponibilité de données statistiques a priori continues dans le temps et désagrégées dans l'espace, permettant de modéliser un scénario de référence REDD+, (iv) Contacts déjà engagés avec des bailleurs internationaux pour financer des actions dans le domaine forestier (Banque mondiale, UN-REDD, Union européenne, GIZ, Agence française de développement, etc.) ;
- Axes de renforcement en vue du REDD+: (i) Les mécanismes de concertation avec le secteur privé et la société civile en matière de définition et mise en œuvre de politique forestière et environnementale, (ii) Les synergies entre DE du MEMEE, HCEFLCD et les autres Ministères impliqués dans l'aménagement du territoire, (iii) Le réseau des aires protégées, (iv) Absence de projets de carbone forestier et de législation en la matière, (v) Inventaire forestier national à compléter et à adapter aux besoins du REDD+.

L'atelier du 7 juin a permis de faire ressortir trois grandes recommandations pratiques, afin que le Maroc puisse progresser dans le REDD+ : #1 – Institutionnaliser les liens entre DE du MEMEE et HCEFLCD sur le REDD+, #2 – Assurer une bonne prise en compte des spécificités des forêts méditerranéennes dans les négociations REDD+, #3 – Mener une étude de faisabilité pour estimer a priori les coûts/avantages pour le Maroc associés à l'entrée dans le REDD+.

2. COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU 12/07/11

→ **Objectifs de l'atelier** : Informer, sensibiliser, et échanger avec l'ensemble des acteurs nationaux sur les concepts liés au REDD + et étudier avec eux l'opportunité d'entamer le développement d'une stratégie nationale REDD+.

→ Organisation et agenda

L'atelier s'est déroulé à l'hôtel Ibis Agdal le 7 juin 2012 et il a rassemblé 21 personnes du HCEFLCD et du DE du MEMEE. L'agenda était le suivant :

08h30 - 09h00 Accueil des participants par M. Ludwig LIAGRE, Conseiller GIZ

09h15 - 09h30 Mot d'ouverture par M Faïçal BENCHEKROUN, Directeur de la DPSIC/HCEFLCD

09h30 - 11h15 Présentations faites par M. Olivier BOUYER sur (i) Les causes et conséquences de l'effet de serre, (ii) Les rôles des forêts dans l'atténuation de cet effet de serre et (iii) les négociations sur forêt/climat (Cf. Ppt en annexe). Questions/réponses.

11h15 – 11h30 Café

11h30 - 13h30 Présentations faites par M. Olivier BOUYER sur (i) Le mécanisme REDD+ et (ii) les financements REDD+ (Cf. Ppt en annexe). Questions/réponses.

13h30 - 14h30 Repas

14h30 - 17h30 Présentation faites par M. Olivier BOUYER sur une possible feuille de route REDD+ pour le Maroc (Cf. Ppt en annexe) et élaboration de recommandations pour la mise en place d'une stratégie REDD+ au Maroc.

→ Principales recommandations :

- **#1 – Institutionnaliser les liens entre DE du MEMEE et HCEFLCD sur le REDD+ :** Le Point focal Climat du DE (MEMEE) pourrait écrire au HCEFLCD pour l'inviter à désigner un (voire deux) agents qui pourrai(en)t suivre les négociations REDD+ et être intégré(s) dans l'équipe de négociation marocaine sur le climat. Il faudrait dans ce courrier présenter les termes de référence d'une telle mission et insister sur deux qualités essentielles à avoir : (i) être prêt à s'impliquer dans le long terme et (ii) être prêt à se préparer bien en amont des sessions de négociation.
- **#2 – Assurer une bonne prise en compte des spécificités des forêts méditerranéennes dans les négociations REDD+ :** (i) L'équipe de négociation marocaine devrait se rapprocher des équipes de négociation des autres pays MENA afin de constituer un groupe de lobbying sur le sujet, qui pourrait faire remonter ses propositions au niveau du Groupe Afrique et du G77+Chine, (ii) Ce groupe de lobbying pourrait chercher à bâtir des alliances stratégiques avec les pays Annexe 1 du Nord du bassin méditerranéen (Grèce, Italie, France, Espagne, Portugal), (iii) Ce groupe de lobbying pourrait, le cas échéant, chercher à bâtir des alliances stratégiques avec les pays en développement disposant de forêts sèches (pays d'Afrique Sub-saharienne notamment), (iv) Enfin, ce groupe de lobbying pourrait, le cas échéant, demander à s'enregistrer en tant que groupe formel de négociation auprès du Secrétariat de la CCNUCC.
- **#3 – Mener une étude de faisabilité pour estimer a priori les coûts/avantages pour le Maroc associés à l'entrée dans le REDD+ :** En comparant (i) les fourchettes de coûts des éléments clefs d'une Proposition de préparation à la REDD+ (R-PP), (ii) les fourchettes de gain carbone possible en cas de mise en œuvre de la REDD+, (iii) les fourchettes de prix du carbone à horizon de 5-20 ans et (iv) les perspectives de financement possible de la préparation et mise en œuvre de la stratégie REDD+ par des bailleurs de fonds ou des investisseurs privés, fournir au HCEFLCD et au DE (MEMEE) une appréciation globale sur l'opportunité d'entrer dans le REDD+.

3. COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS

→ Projet GIZ, 05/06/12 – 8h

Discussion :

- Présentation du HCEFLCD, du DE du MEMEE et du Ministère en charge de l'agriculture ;
- Le HCEFLCD comprend un Secrétariat général et cinq Directions Centrales : (1) des ressources humaines et des affaires administratives (DRHAA), (2) du domaine forestier, des affaires juridiques et du contentieux (DDFAJC), (3) du développement forestier (DDF), (4) de la lutte contre la désertification et de la protection de la nature (DLCDPN), (5) de la planification, du système d'information et de la communication (DPSIC) ;
- Le DE du MEMEE est un service de création récente, au sein duquel sont basés les points focaux climat et biodiversité.

Conclusion :

Les échanges entre HCEFLCD et DE se focalisent sur des sujets précis comme par exemple le mécanisme d'Accès et de partage des avantages (APA) dans le cadre du Protocole de Nagoya. Le Ministère en charge de l'agriculture interagit également sur des thématiques précises avec les deux Départements précités, par exemple avec le HCEFLCD en ce qui concerne la mise en place des compensations aux éleveurs après mise en défens des espaces boisés. Les interactions entre le HCEFLCD et le DE ont donc vocation à se renforcer, dans le cadre éventuel de la mise en œuvre du REDD+.

→ HCEFLCD/DLCDPN – 05/06/11 – 9h

Service rencontré : Service de coordination et de suivi de la Convention de lutte contre la désertification

Discussion :

- Le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PANLCD) a démarré en 2002 et comprend des actions de reboisement/régénération, qui peuvent être à la fois incluses dans le champ de la lutte contre le changement climatique et la désertification, tout comme dans celui de l'adaptation au changement climatique.
- De 2002 à 2012, les surfaces déboisées sont passées de 20 000 à 45 000 ha/an et, dans le même temps, les surfaces incendiées de 14 000 à moins de 5 000 ha/an ;
- La coordination des actions avec le DE du MEMEE est faite. Avec le Ministère en charge de l'agriculture, il y a moins d'échanges. Ce Ministère pilote de son côté le Plan national oléicole (qui prévoit de planter 500 000 ha d'oliviers) et le Millenium Challenge Account, avec l'aide de la Coopération étasunienne (USAID). En fait, ce Ministère intervient quasi-exclusivement sur les terrains privés, alors que le HCEFLCD intervient surtout sur les terrains publics ;
- Les trois départements travaillent main dans la main dans les oasis ;
- Après 10 ans d'existence, ce PANLCD est en cours de révision, en prenant en compte les éléments de la Stratégie nationale de lutte contre la désertification (SNLD) et en incluant des mesures en matière de lutte contre et d'adaptation au changement climatique (aménagement des bassins versants, répartition des peuplements, prise en compte des aléas climatiques) ;
- L'actualisation de ce PANLCD se fait en trois phases : (i) redécoupage en huit zones homogènes (fait), (ii) opérationnalisation du système de suivi-évaluation en définissant trois à quatre classes de sévérité par zone homogène (en cours), (iii) définition des mécanismes et outils de mise en œuvre dans un cadre de partenariat (à faire).

Conclusion :

Les dix ans d'existence du PANLCD permettent de tirer des enseignements précieux en matière d'adaptation et d'atténuation dans le secteur forestier. L'actuelle mise à jour de ce document est aussi l'opportunité d'y renforcer les actions en la matière. Ceci est utile dans la perspective éventuelle de l'élaboration d'une stratégie REDD+.

→ HCEFLCD/DLCDPN – 05/06/11 – 10h

Division rencontrée : Division de la conservation des eaux et du sol et de la protection des forêts

Discussion :

- La Division s'occupe des aménagements hydro-agricoles sur les bassins versants, de la lutte contre l'ensablement et de la protection des forêts (volet santé des forêts et volet incendies) ;
- Santé des forêts : une stratégie nationale en la matière a été mise en place depuis 2007 avec l'appui de l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (OAA) et du Département de santé des forêts du Ministère français de l'agriculture. Cette stratégie a permis au pays de se doter d'un système d'anticipation, constitué de trois réseaux : (i) d'observation systématique 8 km x 8 km, (ii) de veille phytosanitaire, (iii) d'observation des zones endommagées ;
- Le réseau 8 x 8 comprend 380 points d'observation en forêt (surface minimale = 0,5 ha, hauteur minimale = 1 m, taux de couverture minimal = 10%, soit environ 20 tiges sur un rayon de 60 m), dont le suivi annuel est réalisé depuis 20 ans, après inter-calibration des agents de suivi. Les critères observés sont : (i) présence d'émondage, (ii) mortalité des branches (due à la sécheresse, aux insectes xylophages, etc.), (iii) déficit foliaire (simple à mesurer en observant la décoloration des feuilles). En cas de problème, les services d'aménagement sont contactés ;
- Le réseau de veille phytosanitaire permet le suivi des massifs avec des feuilles d'enquêtes standardisées. Il s'est notamment intéressé au dépérissement des massifs de cèdre dans le Moyen-Atlas depuis le milieu des années 90. Il a permis de mettre en place un guide pratique de sylviculture adaptée, utilisé au niveau des Secteurs forestiers des quelques trois à quatre Direction provinciale des forêts (NB : une Direction comprend de un à trois Centres de développement forestier – un Centre étant plus ou moins superposable à un Cercle – et chaque Centre comprend lui-même de trois à quatre Secteurs). Au niveau de chaque région, un animateur du réseau de veille se charge de la saisie des données via une application web. Le réseau comprend donc environ deux personnes par province ;
- De 2000 à 2007, il y a eu beaucoup de périodes de sécheresse et donc de dégâts en forêt. Depuis 2007, les conditions climatiques sont favorables. Parmi les dommages forestiers, on peut citer : (i) le psylle de l'eucalyptus, apparu en 2009, en provenance d'Amérique latine après passage dans les années 2000 en Californie et en 2007 en Espagne. Il a touché 60% des peuplements d'eucalyptus et a été combattu grâce à l'introduction d'un prédateur, un micro-hyménoptère, (ii) la processionnaire du pin, (iii) les dépérissements du cèdre du Moyen-Atlas ;
- Incendies : la lutte contre les incendies mobilise beaucoup d'acteurs : les Forces armées, la Protection civile, le HCEFLCD. Les procédures opérationnelles de lutte sont graduées sur quatre niveaux : (i) Services forestiers sur les feux naissants, (ii) Protection civile sur les feux installés, (iii) Forces armées sur les feux étendus, (iv) Canadiens sur les feux très étendus ou inaccessibles à pied (deux canadiens actuellement ; bientôt trois en plus, ainsi que trois DC.130). Les Services forestiers utilisent des modèles dynamiques de modélisation cartographique des risques d'incendies (tenant compte de l'historique des feux par zone, de la combustibilité des peuplements, des données météo, etc.), afin de pré-positionner des points d'eau et des agents ;
- Le système de lutte est à 90% compatible avec le Système d'information européen sur les feux de forêt (EFFIS). Il est assez satisfaisant, car les surfaces moyennes incendiées par départ de feu sont passées de 12 ha en 2007 à quatre en 2012. Actuellement, seulement 3 000 ha de forêts sont incendiés annuellement (3 000 ha sur environ 5 Mha de forêt au total, à comparer aux 30 000 ha de forêts incendiées en France, pour une surface forestière métropolitaine de 16 Mha) ;
- Cependant, la rareté du combustible en forêt, due à la présence des chèvres et moutons, explique aussi en partie ces chiffres. Le HCEFLCD craint d'ailleurs une augmentation des incendies dans les zones d'exode rural ou dans les zones de culture illicite dans le Rif, où il y a peu de petits ruminants. De plus, le débroussaillage naturel par les petits ruminants atteint parfois ses limites lorsqu'il y a un surplus de fourrage provoqué par des pluies abondantes, comme ce fut le cas dans les massifs d'arganiers en 2009 ;

Conclusion :

Le système de lutte contre les feux de forêt paraît robuste et efficace. Le système de suivi de la santé des forêts est en cours de renforcement. Sous réserve d'examen plus approfondi, il est envisageable que ces deux mesures soient requalifiées en options stratégiques REDD+.

→ HCEFLCD/DLCDPN – 05/06/11 – 10h

Division rencontrée : Division des parcs et des réserves naturelles

Discussion :

- Les premiers projets de création d'aires protégées ont eu lieu dans les années 1920, surtout dans des massifs forestiers, mais la première législation sur les parcs nationaux a n'éte publiée qu'en 1934. En 1942 fut créé le premier parc national (le parc national de Toubkal). Après le Sommet de Rio en 1992 fut mis en place une Stratégie biodiversité et un Plan directeur des aires protégées (PDAP, publié en 1996) ;
- Le Maroc comprend actuellement 10 parcs nationaux, soit une surface de 772 000 ha représentant moins de 1% du territoire national. Ces parcs sont forestiers à 60% et ils sont considérés comme appartenant à une des cinq catégories « Conservation et gestion durable des ressources naturelles » dans la nomenclature de la nouvelle loi sur les aires protégées (publiée en 2010). Une étude de 1995 recensait plus de 150 sites propices à l'installation d'aires protégées. Le HCEFLCD souhaite couvrir environ 3% du territoire avec des aires protégées Le HCEFLCD souhaiterait également incorporer davantage de zones humides dans le réseau des aires protégées (80 zones humides recensées) ;
- La préconisation, issue de la Conférence de Nagoya, incitant à couvrir au moins 17% des surfaces nationales par des aires protégées, n'a pas vraiment de sens au Maroc : il suffirait de créer une ou deux grandes aires protégées dans le tiers du pays recouvert par le Sahara pour dépasser largement cet objectif ! Le HCEFLCD se fixe plutôt des objectifs qualitatifs et souhaite (i) harmoniser le réseau des aires protégées avec les procédures fixées par le Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la biodiversité, (ii) finaliser le Plan d'action stratégique 2011-2020 sur la biodiversité, qui opérationnalise la Loi sur les Aires Protégées de juillet 2010 (laquelle prévoit notamment le principe des indemnités pour les villageois inclus dans les aires. Ex. du Parc du Souss Massa où niche l'ibis chauve), (iii) développer l'écotourisme dans les aires protégées ;
- La maintenance et la surveillance du réseau des aires protégées bénéficient d'environ 25 MDh par an, en provenance du budget de l'Etat ou des bailleurs internationaux (principalement la coopération allemande, depuis 1993, mais aussi l'Agence française de développement (AFD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), etc.). Ce montant est jugé suffisant. Cependant, il faut noter que la surveillance des aires protégées est partielle : seulement huit parmi les dix bénéficient de plan de gestion, six parmi les dix sont considérées comme fonctionnelles et quatre parmi les dix sont dotées de personnels dédiés (cinq agents par parc en moyenne).

Conclusion :

Le réseau des aires protégées est réduit en taille et semble fonctionner partiellement. Des marges de progrès sont sûrement envisageables, afin de protéger davantage de surfaces, de façon plus robuste. Sous réserve d'examen plus approfondi, des mesures en faveur des aires protégées pourraient être éligibles au mécanisme REDD+ et soutenues par des financements REDD+.

→ HCEFLCD/DDF – 05/06/11 – 12h

Division rencontrée : Division de l'aménagement forestier

Discussion :

- Puits de carbone : peu de connaissance du sujet. Il y a juste eu un essai avorté de projet boisement du Mécanisme de développement propre (MDP) tout près de Marrakech, avec l'appui de Microelectronics et de la Coopération japonaise (JBIC). Dernièrement, dans le cadre du projet REDD+ méditerranéenne de l'AFD et du FEM, des fiches d'identification de sites pilotes REDD+ ont été préparées ;
- Aménagement : sur les 9 Mha de surfaces boisées, 4,8 Mha peuvent être classés en forêt. 2,6 Mha sont aménagés et l'objectif est d'arriver à 3,8 Mha en 2016. L'aménagement est réalisé depuis les années 1940 et concerne principalement des forêts régénérées suite à des coupes complètes réalisées du temps de la colonisation (ce qui pose quelques problèmes actuellement : dans la Mamoura par exemple, les souches ne rejettent plus après coupe finale) ;

- L'aménagement n'était pas éco-systémique et souffrait généralement d'une absence de concertation (sauf sur les aspects sylvo-pastoraux, pris en compte depuis les années 2000). Ceci évolue : un diagnostic socio-économique suivi d'un atelier de validation permet de définir des orientations agro-sylvo-pastorales (production de fourrage, collecte de plantes médicinales, etc.) et les effets du changement climatique commencent à être intégrés (par ex, dans le Moyen Atlas, où 10% des cédraines dépérissent, le cycle de récolte est passé de 2 x 12 ans à 3 x 8 ans). De plus, une fois l'aménagement en place (sur des surfaces allant de quelques centaines d'ha à 132 000 ha pour la Mamoura), des Comités locaux de suivi de l'aménagement sont mis en place ;
- Cependant, il reste encore des progrès à réaliser : (i) meilleure prise en compte de la biodiversité (par ex, dans le Moyen-Atlas, la présence des singes est juste notée dans l'aménagement), (ii) meilleur contrôle de l'exécution des plans d'aménagement (par ex, les prestataires extérieurs coupent les plus belles tiges lorsqu'ils viennent faire des dépressages), (iii) renforcement des capacités des prestataires forestiers et accroissement de leur nombre ;
- La réduction de la dégradation par la mise sous aménagement a un potentiel carbone intéressant, de l'ordre de un à deux teCO₂/ha/an dans des cédraines ou chênaies. Depuis 2005, le HCEFLCD compense la mise en défens des surfaces boisées après plantation ou coupe finale : 250 Dh/ha/an (soit le prix d'un quintal d'orge) pour une forêt « commune » et 350 Dh/ha/an pour une forêt d'arganiers. Pour l'instant, ces compensations touchent 127 associations et couvrent 74 000 ha. L'objectif est d'atteindre plus de 200 associations et 150 000 ha d'ici 2016. Ceci paraît possible, car une dynamique locale est enclenchée avec ces fonds (achat communautaire de panneaux solaires, construction de forages, etc.). Le système est très efficace (sauf dans le Rif). Il pourrait être raffiné en prenant mieux en compte les spécificités des peuplements : par ex, une cédraine a un potentiel fourrager de 400 unités, quand une chênaie plafonne à 300... ;
- Reboisement : Le Plan directeur du reboisement (PDR) fixe des objectifs ambitieux. Auparavant, les essences exotiques, type pin ou eucalyptus, étaient privilégiés. Ceci change, avec la promotion d'essences autochtones, comme le cèdre, le thuya, l'arganier, le chêne-liège, etc. Les provenances sont bien identifiées, afin d'éviter la pollution génétique et avoir les écotypes les plus adaptés. Les boisements sont subventionnés à hauteur de 30% du coût d'installation, avec un plafond à 2 500 Dh.

Conclusion :

Les dynamiques de promotion du reboisement, de l'aménagement et de mise en défens sont bien enclenchées, ont a priori un bon impact sur le carbone forestier et auraient toute leur place dans un plan national REDD+.

➔ HCEFLCD/CRF – 05/06/11 – 14h30

Discussion :

- Le Centre de recherche forestière (CRF) comprend 164 chercheurs, mais seulement une poignée travaille sur la thématique du carbone forestier. Des évaluations des stocks de carbone ont été faites pour trois essences : chêne liège, chêne vert et eucalyptus. Le mode opératoire est le suivant : mesures de la biomasse aérienne et de la litière sur 20 quadrats par ha, puis essai de corrélation des stocks de carbone avec la surface terrière. Ces travaux s'appuient sur les tarifs de cubage existants, déjà utilisés par la DPSIC ;
- Inventaire forestier national (IFN) : L'IFN est normalement sous la responsabilité de la DPSIC, mais le CRF a travaillé un peu sur ce sujet, en établissant une carte 1992-2007 sur la Mamoura, en utilisant des images au 1/20000ème traitées par ENVI. Actuellement, le CRF souhaite installer une unité « Système d'information géographique » (SIG) : une table traçante et une unité centrale ont déjà été achetées et trois agents devraient y travailler ;
- Reboisement : Le CRF travaille sur cinq stations avec le service des semences (dépendant de la DDF) pour améliorer et sélectionner des écotypes. Ce travail est mené depuis 30 ans sur plusieurs essences : cinq de pin et caroubier. Il démarre sur le chêne liège et le cèdre ;
- Incendies : Le CRF ne mène pas de travail particulier en la matière. Par contre, l'Ecole forestière cherche à estimer la combustibilité des essences ;

- Efficacité énergétique : Le CRF travaille sur la promotion des foyers améliorés, fours à pain multi-usage (cuisson du pain et des aliments), meules de charbonnage améliorées, etc. ;
- Concertation : Le CRF est globalement peu impliqué dans les réflexions climat/forêt. En fait, il y a, de façon générale, peu de concertation entre Départements sur ces sujets. Le DE du SE/MEMEE n'est notamment implanté sur le terrain que depuis peu avec les Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable (OREDD).

Conclusion :

Le CRF intervient sur des sujets d'intérêt pour la mise en œuvre du REDD+ dans le Maroc. En particulier, ses compétences en matière d'IFN, tant sur le volet surface (télédétection) que biomasse (inventaires à pied) pourrait être mise à profit pour développer un système national de Mesure, rapportage et vérification (MRV) des flux de carbone forestier.

→ HCEFLCD/DPSIC – 05/06/11 – 16h

Discussion :

- DPSIC : C'est une Direction horizontale, chargée de (i) coordonner les programmes d'action du HCEFLCD, (ii) préparer le budget et chercher des partenariats (locaux, nationaux, internationaux) et (iii) gérer l'information forestière (dont l'IFN) ;
- Fonds national forestier (FNF) : Il a été créé en 1949 et permet aujourd'hui au secteur forestier d'être le seul secteur quasi-autonome financièrement au Maroc. Le FNF est abondé par les taxes sur la vente des produits forestiers (ligneux ou pas) locaux, par les taxes d'occupation temporaire, par les taxes parafiscales sur l'importation de bois. Géré sous contrôle du Ministère de l'économie et des finances, dans le cadre d'un compte spécial, il comprend 600 MDh (550 pour les forêts et 50 pour la chasse et la pêche), couvrant ainsi 80% des besoins en budget du HCEFLCD ;
- Taxes sur les ventes de bois : Les forêts marocaines sont publiques à 99%, mais la Loi de 1976 (i) institue des conseils communaux, provinciaux et national de gestion forestière et (ii) prévoyait le versement du montant HT des ventes de bois aux communes rurales, en contrepartie d'un réinvestissement d'au moins 20% de ce montant pour assurer la gestion des forêts. Comme ce réinvestissement n'était généralement pas réalisé, il a été décidé, dans le cadre de la Loi de finance, de verser seulement 80% aux communes rurales et de verser 20% au HCEFLCD. Finalement, la taxation est plus forte sur le bois local (38%) que sur le bois importé (12%) ;
- IFN : Le premier IFN de 1992 avait été réalisé par le bureau d'études canadien Lavallin Int. Il est en cours d'actualisation : (i) au niveau des surfaces, la mise à jour est réalisée à hauteur de 80%, en procédant du Nord au Sud. Il ne reste plus que les nappes alfatières à couvrir, (ii) au niveau de la biomasse, le travail n'est pas commencé, car le schéma d'échantillonnage n'est pas terminé. Le travail devrait prendre deux ans ;
- REDD+ : Le sentiment est que ce mécanisme ne bénéficiera qu'aux pays à forte couverture forestière et que les pays méditerranéens vont en être écartés, alors même que ce sont leurs forêts qui subiront le plus les effets du changement climatique. Ce mécanisme a-t-il un avenir au Maroc ? Faut-il considérer d'autres services environnementaux que le stockage de carbone ? ;
- Bailleurs REDD+ : Le HCEFLCD a adressé une demande d'adhésion à l'UN-REDD la semaine dernière, en informant le bureau du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) à Rabat. Le Ministère des affaires générales et de la gouvernance a quant à lui introduit une demande d'adhésion du Maroc au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) en début d'année. Au-delà du seul REDD+, le HCEFLCD a obtenu l'accord de l'Union Européenne (UE) pour le financement, à travers un don, d'un programme d'appui à la politique forestière.

Conclusion :

Le Maroc a des atouts certains en matière de REDD+ (présence du FNF, IFN en cours de réactualisation, contacts en cours avec les bailleurs actifs dans ce domaine, etc.), mais il existe encore des interrogations concernant le rapport coûts/bénéfices qu'aurait le Maroc à s'engager dans le mécanisme.

→ DE du MEMEE – 06/06/11 – 10h

Discussion :

- REDD+ : Le DE est pour le développement d'une stratégie REDD+, en y associant les personnes qui dépendent des forêts. Pour être gagnant dans ce mécanisme, il faudrait également renforcer les capacités des pays de la région Moyen-Orient / Afrique du Nord (MENA), afin de peser davantage dans les négociations. A l'heure actuelle, la délégation marocaine est peu armée sur le sujet, car il n'y a pas de membre du HCEFLCD parmi les 10 membres. MM. HAJIBI et AAFI ont seulement participé à la Conférence de Copenhague en 2009 ;
- Stratégie REDD+ : Le choix des actions retenues dans le Programme national de lutte contre le réchauffement climatique (PNLRC) a été fait sur la base de ce qui existait dans la 2CN. Ces actions seront revues, dans le cadre d'un Prêt pour le développement d'une politique (PDP) accordé par la Banque mondiale. Si une stratégie REDD+ devait être développée, il serait logique que le HCEFLCD en soit la cheville ouvrière, sous la supervision du DE et la haute supervision du Conseil national du changement climatique (CNCC), voire également du Conseil national scientifique et technique (CNST) ;

Conclusion :

Intérêt certain du DE pour développer une stratégie REDD+, mais capacités techniques limitées pour ce faire.

→ DE du MEMEE – 06/06/11 – 11h

Division rencontrée : Mme. Latifa LAKFIFI, Chef de la division des projets pilotes et des études d'impact

Discussion :

- IFN : Il faut mesurer la dégradation. Le dernier IFN remonte à 1996. Il devait être réactualisé en 2006. C'est particulièrement crucial pour le suivi de la biodiversité, car 70% de la biodiversité terrestre est dans les forêts. C'est au HCEFLCD de faire ce travail. Un suivi des indicateurs de biodiversité serait également utile. Une étude de base a été faite en 1998 par l'Observatoire national de l'environnement (ONE) et a permis de recenser plus de 7 000 espèces de végétaux et 25 000 espèces d'animaux ;
- Initiatives soutenues par la GIZ : (i) Evaluation économique des écosystèmes en vue de leur intégration dans la comptabilité nationale : démarrage du chantier fin mai 2012, (ii) Projet d'adaptation basée sur les écosystèmes forestiers dans la région Souss-Massa-Drââ.

Conclusion :

Importance de bâtir un IFN multifonctionnel, notamment capable d'assurer le suivi de la biodiversité, au-delà du seul carbone forestier. Ceci sera à prendre en compte dans le cahier des charges du système de Mesure, rapportage et vérification du carbone forestier qui pourrait voir le jour dans le cadre du REDD+.

ANNEXE. NOMS ET CONTACTS DES PERSONNES RENCONTREES

M. Ludwig LIAGRE, Conseiller GIZ, ludwig.liagre@giz.de, 06 61 76 92 96

M. Abdessamad HAJIBI, Ingénieur au Service de coordination et de suivi de la CNULCD

M. Mohamed GHANAM, Chef du service de coordination et de suivi de la Convention de lutte contre la désertification, m-ghanam@yahoo.fr, 061 98 45 64

M. Abdesslam OMERANI, Chef de la division de la conservation des eaux et du sol et de la protection des forêts, aomerani@gmail.com, omerani@eauxetforets.gov.ma, 05 37 67 290

M. Taoufik AADEL, Bureau de la santé des forêts du Service de la protection des forêts, aadeltaoufik@gmail.com, 06 76 06 92 92

M. Mohamed RIBI, Chef de la division des parcs et des réserves naturelles, mohamed_ribi@yahoo.fr, ribi@eauxetforets.gov.ma

M. Mahmoud BENMESSAOUD, Chef de la division de l'aménagement forestier, benmessaoud_md@hotmail.com, 05 37 67 00 97

M. Hassan FARNANE, Chef du service du reboisement, farnane@gmail.com, 06 64 61 62 94

M. Mustapha BENGUEDDOUM, Chef du service de l'aménagement des forêts, bengheddourmus@yahoo.fr

M. Saïd MOUKRIM, Chef du service des parcours et aménagements sylvo-pastoraux, said_moukrim@hotmail.com, 06 65 27 98 97

M. Saïd HAJIB, Chef du CRF, saidhajib.crf@gmail.com, hajib@eauxetforets.gov.ma, 06 64 21 81 39

M. Mohamed BOULMANE, Chercheur responsable du labo de pédologie, boulmamem@yahoo.fr, 06 66 10 06 82

M. Abderahman AAFI, Chef du service d'écologie, biodiversité et conservation des sols, abderahman_aafi@yahoo.fr, aafi@eauxetforets.gov.ma, 06 63 00 76 05

M. Faiçal BENCHEKROUN, Directeur de la DPSIC, f.benchekroun@gmail.com, 06 61 29 15 94

M. Abdelaziz HAMMOUDI, Chef de la division des études, de la programmation et de la coopération, abhammoudi@yahoo.fr, 06 63 06 79 14

M. Mohamed MAKTIT, Chef de la division de la planification et de la prospective, m.maktit@gmail.com

M. Mustapha BENDEHBI, Responsable de l'unité changement climatique, m_bendehbi@yahoo.fr, 06 61 71 54 78

Mme. Latifa LAKFIFI, Chef de la division des projets pilotes et des études d'impact, lakfifi_latifa@yahoo.fr